

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 09 JUIN 2026****Membres en
exercice :**

29

L'an deux mille vingt-six le neuf juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

**Membres
présents :**

26

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX – H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO – V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – B. LLORCA – A. LORNE – M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET – F. BARRAUD-GONZALEZ

**Date de
convocation**

03/06/2026

Procurations : F. VINCINAUX à S. RIGAUD
C. ECH CHAREF à B. LLORCA
N. MALLEM à J. TEXIER

Secrétaire : J. DANON

DELIBERATION N° 04090626 : FONCTION PUBLIQUE : Modifications des emplois permanents – Actualisation du tableau des effectifs à la date du 01/07/2026
RAPPORTEUR : Dominique LIBES

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu des nécessités du service, il appartient à l'Assemblée de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Il est proposé à l'Assemblée :

La création, à compter du 1^{er} juillet 2026

- D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif non titulaire :
Motif : Nécessité de service,
Nature des fonctions : Assure le traitement et la gestion des dossiers dans le respect des procédures et dispositions règlementaires. En charge de tâches administratives, ainsi que de travaux divers de bureautiques qui supposent la connaissance de règles administratives.
Niveau de recrutement : Filière Administrative – Grille indiciaire Adjoint Administratif.
- D'un emploi permanent à temps non complet de 31/35^{ième} d'Adjoint Technique non titulaire :
Motif : Besoins du service,
Nature des fonctions : En charge de l'exécution de travaux ouvriers ou technique nécessitant une qualification professionnelle.
Niveau de recrutement : Filière Technique - Grille Adjoint Technique.

- D'un emploi permanent à temps non complet de 31.5/35ième d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe non titulaire :
Motif : Besoin de service à la suite des départs,
Nature des fonctions : Participe à l'élaboration et la mise en œuvre des projets enfance et jeunesse. Accueille et anime des groupes d'enfants en activités éducatives et participe à l'encadrement des enfants.
Niveau de recrutement : Filière Technique – Grille indiciaire Adjoint Technique Principal de 1ère classe.
- D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe titulaire :
Motif : Adéquation entre le grade et les fonctions,
Nature des fonctions : Participe à l'élaboration et la mise en œuvre des projets enfance et jeunesse et encadre les agents. Accueille et anime des groupes d'enfants en activités éducatives et participe à l'encadrement des enfants.
Niveau de recrutement : Filière Animation – Grille indiciaire Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe.
- D'un emploi permanent à temps complet d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe titulaire :
Motif : Adéquation entre le grade et les fonctions,
Nature des fonctions : En charge de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants à l'élaboration et la mise en œuvre des projets enfance et jeunesse. Accueille et anime des groupes d'enfants en activités éducatives et participe à l'encadrement des enfants.
Niveau de recrutement : Filière Médico-Sociale – Grille indiciaire ATSEM Principal de 2ème classe.
- D'un emploi permanent à temps non complet de 31.5/35ième d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe titulaire :
Motif : Nécessité de service,
Nature des fonctions : En charge de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants à l'élaboration et la mise en œuvre des projets enfance et jeunesse. Accueille et anime des groupes d'enfants en activités éducatives et participe à l'encadrement des enfants.
Niveau de recrutement : Filière Médico-Sociale – Grille indiciaire ATSEM Principal de 2ème classe.
- D'un emploi permanent à temps non complet de 28/35ième d'Opérateur des APS non titulaire,
Motif : Nécessité de service,
Nature des fonctions : En charge de l'assistance des responsables de l'organisation des activités physiques et sportives. Ils peuvent être responsable de la sécurité des installations servant à ces activités
Niveau de recrutement : Filière Sportive – Grille indiciaire Opérateur des APS

- D'un emploi permanent à temps complet d'Agent de Maîtrise titulaire,
Motif : Besoins du service,
Nature des fonctions : En charge de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution des travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, et de l'encadrement de plusieurs agents.
Niveau de recrutement : Filière Technique - Grille Agent de Maîtrise.
- D'un emploi permanent à temps complet d'Agent de Maîtrise Principal titulaire :
Motif : Besoins du service,
Nature des fonctions : En charge de missions et de travaux techniques nécessitant une expérience professionnelle confirmée et comportant la surveillance et l'exécution de travail, ainsi que l'encadrement de plusieurs agents.
Niveau de recrutement : Filière Technique - Grille Agent de Maîtrise Principal.
- D'un emploi permanent à temps complet de Technicien titulaire :
Motif : Besoins du service,
Nature des fonctions : En charge sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique de la conduite de chantier, de l'encadrement des équipes et du contrôle des travaux. Peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité et participent à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.
Niveau de recrutement : Filière Technique - Grille Technicien.
- D'un emploi permanent à temps complet de Technicien Principal de 2ème classe titulaire :
Motif : Besoins du service,
Nature des fonctions : Assurent la direction de travaux, le contrôle de chantier, la gestion des matériels et participent à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien. Sont investis de fonctions d'encadrement de personnels/gestion de service avec un niveau d'expertise et de responsabilité important.
Niveau de recrutement : Filière Technique - Grille Technicien Principal de 2ème classe.
- D'un emploi permanent à temps complet de Technicien Principal de 1ère classe titulaire,
Motif : Besoins du service,
Nature des fonctions : Assurent la direction de travaux, le contrôle de chantier, la gestion des matériels et participent à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien. Sont investis de fonctions d'encadrement de personnels/gestion de service avec un niveau d'expertise et de responsabilité très important.
Niveau de recrutement : Filière Technique - Grille Technicien Principal de 1ère classe.
- **La modification, à compter du 1^{er} juillet 2026 :**
- D'un emploi permanent à temps non complet de 31.5/35ième d'Adjoint Technique non titulaire, par un temps non complet de 31.5/35ième d'Adjoint Technique titulaire,
- D'un emploi permanent à temps non complet de 32/35ième d'Adjoint Technique non titulaire, par un temps non complet de 32/35ième d'Adjoint Technique titulaire,

- D'un emploi permanent à temps non complet de 22.5/35ième d'Adjoint Technique non titulaire, par un temps non complet de 25.5/35ième d'Adjoint Technique titulaire,
- D'un emploi permanent à temps non complet de 28/35ième d'Adjoint Technique non titulaire, par un temps complet d'Adjoint Technique non titulaire,
- D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint d'Animation non titulaire, par un temps complet d'Adjoint d'Animation titulaire,
- D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint d'Animation non titulaire, par un temps complet d'Adjoint d'Animation titulaire,
- D'un emploi permanent à temps non complet de 21.5/35ième d'Adjoint d'Animation non titulaire, par un temps non complet de 28/35ième d'Adjoint d'Animation titulaire,
- D'un emploi permanent à temps non complet de 20/35ième d'Adjoint d'Animation non titulaire, par un temps non complet de 28/35ième d'Adjoint d'Animation non titulaire,
- D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint d'Animation titulaire, par un temps non complet de 31.5/35ième d'Adjoint d'Animation non titulaire,
- **La suppression, à compter du 1^{er} juillet 2026 :**
 - D'un emploi permanent à temps complet d'Attaché titulaire,
 - D'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur titulaire,
 - D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe titulaire,
 - D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe titulaire,
 - D'un emploi permanent à temps non complet de 31.5/35ième d'Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles non titulaire,
 - D'un emploi permanent à temps non complet de 28/35ième d'Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles titulaire,

Le Conseil Municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 mai 2025,

Vu le tableau des effectifs actuels,

- **ADOpte** les propositions de modification des emplois permanents,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs à la date du 1^{er} juillet 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 de la commune.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER -
I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES -
B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES -
B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - F. VINCINAUX -
B. LLORCA - A. LORNE

CONTRE :

ABSTENTION : M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET -
F. BARRAUD-GONZALEZ

Fait à Caumont-sur-Durance, le 09 juin 2026

Le Maire
Claude MOREL

La Secrétaire de séance
Joséphine DANON



Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.